

Lettre d' INFORMATION

DE L'UCANSS

LI0781

Montreuil, le mercredi 31 mars 2021

Émetteur : A l'Ucanss - Eléonora Russo, Chef de projet Formation -
formation@ucanss.fr
A l'Institut 4.10 - Laetitia Chalard, Consultante/formatrice –
lchalard@institutquatredix.fr pour le module « Sensibiliser les managers
au handicap » et - Etienne Olivier, Consultant/formateur –
eolivier@institutquatredix.fr pour les 3 modules RH

Objet : Offre de formation Interbranche - Handicap

Madame, Monsieur le Directeur,

L'Ucanss, en partenariat avec l'Institut 4.10, poursuit le déploiement de son offre de formation Handicap Interbranche, initiée dans le cadre de la première convention signée avec l'AGEFIPH en juin 2016.

Depuis fin 2017, plus d'un millier de salariés ont suivi l'un ou plusieurs de ces quatre modules ayant pour objectif d'accompagner au mieux les organismes dans le déploiement d'une politique handicap ambitieuse.

I – PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le déploiement de ce dispositif de formation, composé de quatre modules, est assuré par l'Institut 4.10.

Sensibiliser les managers au handicap	1 jour en présentiel
Piloter une politique handicap locale	2 jours en présentiel
Intégrer la santé au travail dans ses pratiques de recrutement et d'intégration des personnels	2 jours en présentiel
Détecter les cas de maintien dans l'emploi	1 jour en présentiel

Les quatre modules se caractérisent par :

- Un contenu adapté au contexte institutionnel
- Des modalités pédagogiques variées : apports théoriques, études de cas, quiz et autodiagnostic, ateliers, méthodes mémotechniques, visuels.

II – OBJECTIFS et PUBLICS

Public :

Les publics visés par le dispositif sont les managers, les professionnels de la fonction RH, les référents handicap (territoriaux et/ou locaux).

Le module « Détecter les cas de maintien dans l'emploi » est également ouvert aux partenaires sociaux.

Objectifs :

Sensibiliser les managers au handicap – Module 1

- Comprendre ce qu'est le handicap
- Combattre les stéréotypes, changer de regard sur le handicap
- Adopter des comportements adaptés face au handicap et ajuster sa communication
- Accompagner l'intégration d'une personne en situation de handicap
- Repérer les situations difficiles et les personnes ressources pour agir

Piloter une politique handicap locale – Module 2

- Comprendre l'esprit de la loi, maîtriser le cadre légal et les engagements de l'Institution en faveur de l'emploi des personnes handicapées
- Savoir situer son rôle et celui des différents acteurs
- Appréhender l'ensemble des axes d'actions et les axes de soutien d'une politique handicap
- Repérer les facteurs clés de succès et connaître les aides à destination des organismes
- Savoir s'orienter avec efficacité dans le réseau handicap externe local
- Identifier et faire vivre son réseau de partenaires local
- Analyser la situation de son propre organisme et définir une politique handicap locale
- Savoir gérer le budget dédié au déploiement de sa politique handicap

Intégrer la santé au travail dans ses pratiques de recrutement et d'intégration des personnels – Module 3

- Faire prendre conscience que les idées reçues et stéréotypes sont des freins à l'embauche
- Identifier les différentes problématiques de santé possibles à gérer lors d'un recrutement
- Comprendre les frontières entre problème de santé, handicap, inaptitude et restrictions médicales
- Comprendre ce que dit la loi en matière de recrutement et cerner les risques encourus par l'employeur/le recruteur en cas de manquement
- Identifier les leviers à actionner en interne et externe pour anticiper les besoins de recrutement
- Connaître le réseau des partenaires susceptibles de proposer des candidatures de personnes ayant des problèmes de santé
- Savoir rédiger une offre d'emploi non discriminante
- Mener un entretien de recrutement basé exclusivement sur les compétences
- Savoir quelles questions poser en entretien pour comprendre les besoins en aménagement de poste
- Savoir préparer l'arrivée d'un nouveau collaborateur et suivre son intégration à court et moyen termes

Détecter les cas de maintien dans l'emploi – Module 4

- Comprendre ce qu'est le maintien de l'emploi
- Connaître le contexte légal en matière de maintien dans l'emploi : quelles obligations ? quelles aides ?
- Savoir qui peut bénéficier d'une démarche de maintien dans l'emploi
- Savoir comment réagir face à une restriction médicale venant d'être posée

- Connaître les risques d'une mauvaise gestion d'une inaptitude pour le salarié concerné, l'équipe, l'organisme
- Connaître le périmètre de responsabilité du médecin du travail et savoir quoi lui demander pour faciliter les démarches de maintien dans l'emploi
- Connaître le panel de solutions possibles à envisager en maintenant dans l'emploi un salarié
- Savoir détecter au plus tôt les salariés en difficulté sur leur poste en raison d'un problème de santé et faire un diagnostic de la situation
- Identifier les partenaires à solliciter pour mettre en place un aménagement
- Savoir argumenter les démarches de RQTH
- Savoir mettre en place un aménagement et suivre son efficacité à court, moyen et long termes

III – COÛT DE LA FORMATION

Le coût pédagogique est fixé à :

	INTER	INTRA
Sensibiliser les managers au handicap	223 € / stagiaire	1852 €
Piloter une politique handicap locale	443 € / stagiaire	
Intégrer la santé au travail dans ses pratiques de recrutement et d'intégration des personnels	443 € / stagiaire	3897 €
Détecter les cas de maintien dans l'emploi	260 € / stagiaire	2327 €

Ce coût ne comprend pas l'ensemble des frais relatifs au déplacement, à l'hébergement et à la restauration des stagiaires.

Les modules « sensibiliser les managers au handicap » et « Détecter les cas de maintien dans l'emploi » bénéficient d'une prise en charge au titre du plan à hauteur de 40% pour l'Interbranche.

2021 : Modalités de prise en charge

Nous vous invitons à consulter la note relative aux priorités de financement 2021 et ses annexes (listes des formations prises en charge : PLAN et ALTERNANCE) .

Les formations éligibles sur la liste PLAN seront directement prises en charge par l'Institut 4.10 dans le cadre d'un dispositif de subrogation de paiement.

IV – CALENDRIER et MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vos demandes d'inscription sont à réaliser directement via le site de l'Institut 4.10, en passant commande :

- Sensibiliser les managers au handicap
- Détecter les cas de maintien dans l'emploi
- Piloter une politique de handicap locale
- Intégrer la santé au travail dans ses pratiques de recrutement et d'intégration des personnels

Pour toute information complémentaire, je vous invite à contacter les pilotes de ce dispositif dont vous trouvez les coordonnées en haut de ce document.

Convaincue de l'intérêt que vous porterez à ce dispositif, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Françoise PICAUD
Directrice de la Formation Professionnelle